



- **Secteur: Hôtellerie et Tourisme**
- **Filière : Gestion Hôtelière Option Hébergement**
- **Niveau: Technicien Spécialisé**

1. Description générale du métier

Le Technicien Spécialisé en Gestion Hôtelière, Option Hébergement est appelé, sous l'autorité du Directeur de l'hébergement, à gérer les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du secteur hébergement d'un établissement hôtelier de façon à satisfaire la clientèle tout en assurant la rentabilité de l'unité.

2. Profil de la formation

A l'issue de la formation, le lauréat sera en mesure d'exécuter les activités suivantes :

- Appliquer des techniques de base en communication.
- Communiquer en langues étrangères à des fins professionnelles.
- Traiter des transactions professionnelles en langues étrangères.
- Exécuter le travail à la réception d'un hôtel.
- Effectuer la vérification de nuit.
- Contrôler les coûts de la main d'œuvre.
- Coordonner les activités hôtelières.
- Commercialiser les produits et les services d'un hôtel.
- Promouvoir et organiser un évènement.
- Appliquer des principes de gestion et d'organisation hôtelière.
- Appliquer des principes et des techniques de gestion des ressources humaines en hôtellerie.
- Appliquer des notions de droit de travail..
- Appliquer des notions de base en informatique, des techniques de vente en hôtellerie.
- Appliquer des principes d'hygiène, de salubrité, de santé et de sécurité au travail.
- Appliquer des principes de base d'aménagement physique.
- Gérer son plan de carrière et rechercher un emploi.

3. Formation

La durée de formation est étalée sur **deux années** incluant des stages en entreprise. Le mode de formation est résidentiel ou alterné

4. Conditions d'admission :

- Age maximum : **23 ans maximum pour les bacheliers et 26 ans pour les licenciés**
- Niveau Scolaire : **Baccalauréat scientifique ou littéraire**
- Possibilité d'accès à la formation pour des lauréats des formations T Réceptionniste et TS Assistante gouvernante.
- **Aptitudes requises à l'exercice du métier :**
 - Faire preuve de capacité d'adaptation et de disponibilité ;
 - Posséder l'esprit d'analyse et de synthèse ;
 - Posséder l'esprit d'initiative et d'autonomie ;
 - Avoir le sens de responsabilité ;
 - Bonne présentation générale.
- **Les contre-indications à l'exercice du métier :**
 - Mauvais état de santé ;
 - Aptitudes physique et mentale insuffisantes ;
 - L'épilepsie, le vertige, les pertes de mémoire.



- **Mode de sélection des candidats à la formation :**

- Remplissage du dossier d'orientation ;
- Réussite aux tests d'admission ;
- Entretiens oraux obligatoires.

5. Programme de la formation

Le programme de formation est dispensé en **1980 heures** et étalé sur **deux années** de formation, dont un stage technique de 2 mois à la fin de la formation.

N° Module	Modules	Total
EGTS1	Arabe	30
EGTS2	Communication écrite et orale	210
EGTS3	Anglais technique	70
EGTS4	Législation/PME	30
M01	Métier et formation en assistant de direction hébergement	15
M02	Exploration du milieu de travail	60
M03	Marché hôtelier	40
M04	Produit hôtelier	30
M05	Procédures de réservation et d'accueil téléphonique	95
M06	Procédures de réception et d'information	95
M07	Procédures de caisse et de gestion des débiteurs	95
M08	Procédures d'étages et de lingerie	95
M09	Techniques de vente	60
M10	Optimisation de l'activité et rentabilité	40
M11	Procédures de management	110
M12	Règles de maintenance	70
M13	Français appliquée au tourisme	80
M14	Anglais appliquée au tourisme	70
M15	Tâches administratives	80
M16	Logiciels de bureautique	60
M17	Santé et sécurité au travail	30
M18	Techniques de gestion hôtelière	180
M19	Moyens de recherche d'emploi	15
M20	Stage en entreprise	320
TOTAL		1980

6. Evaluation de la formation

La formation dispensée est modulaire et les évaluations sont organisées sous forme de :

- Contrôles continus
- Examens de fin de module
- Examens de passage
- Examen de fin de formation

7. Perspectives professionnelles

Le lauréat peut être employé aussi bien dans les hôtels que dans les villages de vacances, les résidences de loisirs ou encore dans les stations thermales, dans les services à la clientèle.

